

Rapport de jury – Examen Professionnel Saenes Classe Supérieure – session 2020

Le jury était composé de 4 membres :

Monsieur CARLU Philippe – APAENES – Lycée Corneille – BARENTIN
Monsieur COLLIN Philippe – PERSONNEL DE DIRECTION – Collège Jules Vallès – LE HAVRE
Madame GAUTIER Catherine – APAE – DSDEN 76
Madame OECHSEL Valérie – SAENES Classe exceptionnelle – UNIVERSITE DE ROUEN

10 postes étaient proposés à cet examen, ouvert aux personnels Saenes de classe normale.

30 candidats se sont inscrits. 18 candidats ont proposé leur candidature et rédigé un RAEP.
18 candidats ont composé le 9 janvier 2020, lors de l'épreuve écrite d'admissibilité (durée 3H – coef 2)

Partie 1 : Admissibilité

L'épreuve écrite de cette année était un exercice classique de note.

Il convient de rappeler aux candidats qu'ils peuvent être appelés à composer sur une note ou une lettre (article 4 alinéa 2 de l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, NOR: MENH1031419A).

Le jury tient à souligner quelques points qui ont caractérisé les copies rendues par les candidats :

- les travaux proposés, à la rédaction longue et littéraire, ont trop souvent relevé de la dissertation,
- une forme simple, décomposant la suite des actions à mettre en œuvre, synthétique et chronologique, aurait constitué une réponse plus adaptée à ce type d'exercice.

Ainsi, les notes produites étaient souvent trop peu opérationnelles pour pouvoir être utilisées telles quelles en situation de travail.

Toutefois, le jury souligne la bonne qualité des prestations écrites sur un plan formel. Le respect de l'orthographe, des règles de grammaire et de présentation a été remarqué.

Partie 2 : Admission

- Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle

Il ressort de l'examen des dossiers que ceux-ci avaient été préparés avec attention par les candidats (dans la quasi-totalité des cas).

La présentation de ce document était conforme à l'attendu et permettait de se représenter correctement les candidats. Le jury a pu se préparer à recevoir des personnes valorisées par des dossiers complets et précis.

Les présentations personnelles ont proposé le plus souvent un plan structuré ; mais un travail plus réflexif, centré sur les compétences développées au cours des différentes expériences indiquées en appui, aurait été plus approprié. En effet, un simple déroulé chronologique ne permet pas au candidat de donner du sens à son expérience, mesurer sa progression professionnelle, et construire son parcours.

- Entretien avec le Jury : 25 minutes, dont 10 minutes maximum de présentation (coef 3).

Les candidats doivent utiliser tout le temps imparti, ce qui nécessite un entraînement préalable. Une diction fluide témoin d'une préparation soignée est à préférer à un discours haché par l'émotion et l'impréparation. L'exposé oral ne doit pas reprendre in-extenso le rapport d'activité du dossier. Le jury attend un propos motivé, qui donne envie de recruter le candidat : compétences, sens du service public, de la réussite des élèves, valeurs personnelles et républicaines sont des thèmes qui pourraient être abordés. Le candidat doit démontrer qu'il possède toutes les qualités que l'on est en droit d'attendre d'un futur SAENES de Classe Supérieure.

Par des questions ciblées, variées, à partir du dossier, le jury cherche à compléter ses informations sur les capacités du candidat.

De nombreux candidats ont présenté un exposé avec un catalogue de tâches réalisées, de manière descriptive et chronologique sans véritable plan, ou en reprenant la présentation du dossier RAEP mot à mot. La gestion du temps a rarement conduit à tenir la durée de 10 minutes, preuve d'une certaine impréparation.

Par ailleurs, il est regrettable de constater pour certains le manque de connaissances sur le système éducatif français ou sur l'organisation de leur propre académie. Quelques candidats venaient passer l'épreuve orale croyant faire simplement valider leur "états de service" et la qualité pensaient-ils de leur travail au quotidien. Souvent, ils étaient très peu curieux de ce qui pouvait se passer en dehors de leur environnement professionnel proche.

Il est important de bien connaître le système éducatif français et ne pas confondre avec l'organisation du MEN. De même, il convient que le candidat consulte le site de son académie et soit au fait des dernières réformes et des réformes en cours ou annoncées. Le candidat doit montrer qu'il a fait l'effort de s'intéresser à d'autres sujets que ceux qui touchent à son activité quotidienne.

Enfin, quelques points sont à travailler par certains candidats :

- Montrer sa motivation, son dynamisme aux membres de jury en apportant une réponse à une question difficile en faisant un effort de réflexion,
- Se projeter sur des postes différents où le niveau de responsabilité est plus important.

Nous proposons donc quelques points –la liste est non exhaustive- à travailler avant l'oral :

- L'organisation de l'EN, au niveau national, académique, départemental,
- Les grands chiffres de l'EN : nombre d'élèves, de professeurs, de décrocheurs, ...
- Le Recteur – l'IA d'ASEN – Les Secrétaires Généraux, ... : nommer les personnes,
- Les services du Rectorat, d'une dsden,
- L'académie, la nouvelle organisation territoriale,
- L'Enseignement supérieur : organisation académique,
- L'EPL, Chef d'établissement, adjoints, organisation administrative, autonomie, sources de financement, instances ...
- L'Adjoint gestionnaire : technique, missions,
- La pédagogie : réformes récentes (dates), Réforme du lycée, du baccalauréat, socle commun, ...
- Les droits et devoirs du fonctionnaire,
- Les valeurs du service public.